

Communauté de Communes du Pays de Salers

Procès verbal Conseil Communautaire - Réunion du 17 décembre 2019

<u>Etaient présents</u>: François DESCOEUR, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Marc BENECH, Jean-Christophe BORNE, Véronique CHABEAUD, Louis CHAMBON, Michel CONSTANT, Colette DAUZET, Henri DIDELOT, Jean-Marie FABRE, Jean-Pierre FRUQUIERES, Jean-Louis LAYAC, Jean-Bernard PASSENAUD, Pascal TERRAIL, Monique VIOSSANGE, Serge BARRE, Maurice DEGOUL, Michel ROUCHY

<u>Excusés</u>: Jean-Yves BONY, Régis JOUDRIER, Albert ROCHETTE, Michel CHAMPS, Jacques CHASSAGNE, Jean-Louis DAPON, André DAYRAL, Emmanuel FONROUGE, Christian FOURNIER, Jean-Louis FRAYSSE, Isabelle GARRELON, Jacques KLEM, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean LOUISFERT, Marie-Lyse DUNION, Dominique REMY, Jean RODDE, Claude VERDIER

<u>Représentés:</u> André DUJOLS par Bruno FAURE, Thérèse SOURIS par Véronique CHABEAUD, Marc SEPCHAT par Jean-Louis FAURE

Ordre du Jour

Orientations Budgétaires

Vote des tarifs:

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Redevances spéciales Ordures ménagères

Questions diverses

1. <u>Orientations budgétaires</u>

Le Président présente aux élus le document d'orientations budgétaires (document envoyé avec la convocation). Annexé à la présente.

Celui-ci fait un état d'avancement des dossiers intercommunaux et reprend les projets à venir pour 2020. Par ailleurs, la première partie analyse la situation financière de la collectivité.

2. Vote des tarifs

- a. Redevances spéciales 2020 (DECC_2019_038)
- →Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2019 :
 - Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...): 182€
 - Centres d'exploitation de l'Equipement : 500€
 - CCAS de Pléaux : 12 622€
 - Isotoner: 583€
 - Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 583€
 - Maisons de retraite/ Collèges: 744€
 - Ecoles primaires : 182€

3. Redevances SPANC 2020 (DECC_2019_039)

- →Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2019 :
 - 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant
 - 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf.
 - 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière
 - 250€ pour le contrôle d'une installation d'ASL, à facturer à l'ASL

4. Redevances assainissement collectif 2020 (DECC 2019 040)

→ Considérant les investissements à réaliser et les charges de fonctionnement, les élus valident un tarif cible de 1.26€/m3HT décomposé de la manière suivante : 60.48€ d'abonnement (soit 40% d'une facture type de 120m3) et 0.76€/m3 de part variable.

Considérant les écarts de tarification existants sur les communes, le Président rappelle que des tarifs différenciés par commune ont été mis en place sur 3 années à compter de 2019.

→Les élus entérinent les tarifs présentés en 2019, annexé à la présente délibération. (26 pour, 1 abstention)

5. Vote des taux 2020 (DECC_2019_041)

- → Les élus valident à l'unanimité, les taux de fiscalité suivants :
 - Taux de CFE de 29.59
 - Taxe d'habitation: 12.02%
 - Taxe sur le foncier bâti : 1,45%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 10.37%
 - Taxe Ordures Ménagères : 12.95%

6. DM budget Brasserie - GBL (DECC 2019 042)

- →Les élus valident à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :
 - DF: 66111: intérêts: +1000€
 - RF: 752: loyers: +1000€
 - DI: 1641: emprunts: +6000€
 - RI: 1641: emprunt en euros: +6000€